



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 55 15/16

Paris, le 1^{er} février 2016

Objet : reconnaissance des conseillers pédagogiques affectés dans une circonscription comprenant au moins une REP+ ou un REP

Madame la Ministre,

Vous avez engagé un plan ambitieux pour la refondation de l'éducation prioritaire. Celui-ci s'accompagne d'une revalorisation des indemnités des personnels qui y exercent. Je souhaite attirer votre attention sur la situation particulière des conseillers pédagogiques qui en sont exclus, malgré leur engagement fort.

En effet, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation Nationale, dans le cadre des équipes de circonscription, ils sont pleinement impliqués dans le pilotage et le soutien des réseaux d'éducation prioritaire. Ils accompagnent les équipes dans l'élaboration et la réalisation des projets d'écoles, des projets école-collège... Ils conçoivent, organisent et animent des formations spécifiques. Ils jouent un rôle important dans les relations avec les multiples partenaires de l'école dans ces territoires.

Ce travail est celui d'une équipe qui ne ménage ni son énergie ni son temps. C'est pourquoi, je souhaite que soit étendue aux conseillers pédagogiques le bénéfice de l'indemnité annuelle de 500€ qui vient d'être allouée aux inspecteurs de l'Éducation nationale chargés du pilotage d'une circonscription, comprenant au moins un REP+ ou un REP.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général